

n'a été rendue, cela ne pourrait servir d'exemple au président. Alors, je le répète, le président décidera au fur et à mesure que la discussion se poursuit. La seule décision que je rends en ce moment, c'est qu'une discussion spéciale sur le chômage, ou des observations détaillées sur la question, sont irrecevables. Nous avons parlé suffisamment de la question. J'espère que l'honorable député d'Essex-Est va poursuivre son discours.

L'hon. M. Martin: Le communiqué dont j'ai parlé et qui nous est parvenu hier pour la première fois révèle la gravité du problème. Il me semble que l'aggravation du chômage au Canada jette le discrédit sur l'administration du présent gouvernement dans ce domaine. La politique financière et autre suivie par le gouvernement a contribué dans une très large mesure à créer la crise grave que nous connaissons actuellement. Selon le communiqué, alors que, le 14 janvier, la liste des bureaux d'assurance-chômage comptait 755,000 demandes d'emploi non satisfaites, le chiffre était passé à 800,000 le 18 février. Aujourd'hui, le ministre du Travail nous annonce que le 10 mars, 827,467 demandes d'emploi non satisfaites étaient inscrites sur les listes des bureaux du Service national de placement. Ce chiffre de 827,000 est à rapprocher du chiffre du même mois l'an dernier, 1959, qui était de 803,494.

Aujourd'hui, le ministre du Travail nous dit,—et c'est un autre exemple de l'incurie du gouvernement,—que pour le mois de février, selon ses propres chiffres, il y avait 783,000 réclameurs "actifs", c'est-à-dire 783,000 personnes qui touchaient effectivement des prestations d'assurance-chômage. Cela traduit une situation grave, et dont la gravité va croissant; elle est plus grave que dans tout autre mois depuis le début de l'année, et plus grave qu'à la même période en 1959. Comment s'étonner alors que nous parlions ici d'un problème permanent, un problème dont le caractère est soit saisonnier soit, comme l'a signalé le chef de l'opposition, cyclique ou technologique.

Des chiffres publiés par le Bureau international du travail révèlent que le Canada, compte tenu de sa population, a actuellement le chômage le plus élevé du monde occidental. J'ai comparé notre situation à celle du Royaume-Uni. L'effectif ouvrier du Royaume-Uni, au mois de février, dépassait 23 millions de personnes. Figuraient sur la liste du chômage, au Royaume-Uni, seulement 450,000 personnes, dont 431,000 étaient complètement en chômage, et 19,000 chômaient provisoirement. Ces 450,000 chômeurs, en Angleterre, représentent 2 p. 100 de l'effectif ouvrier du pays. Au Canada, notre effectif ouvrier est de 6,218,000...

[M. le président.]

M. le président: Je regrette d'avoir à interrompre le député, mais il ne s'en tient certainement pas à la décision du président. Je ne sais s'il est possible de le convaincre davantage du bien-fondé de cette décision et de sa portée, mais j'ai ici, pour sa gouverne, un commentaire de May qui vient d'être porté à mon attention:

Les mesures administratives d'un ministère peuvent être débattues, mais la nécessité d'adopter des lois et les questions se rattachant à des lois ne peuvent être discutées en comité des subsides.

Soit dit pour la gouverne du comité. L'honorable député d'Essex-Est parle de la question du chômage. Comme je dis, on peut parler des actes ou des omissions du gouvernement à cet égard. Mais ce n'est certainement pas pertinent de citer toutes sortes de statistiques et de renseignements puisque le débat porte uniquement sur les crédits provisoires. Donc, encore une fois, je prie le député d'Essex-Est de bien vouloir collaborer.

M. Winch: Je ne pense pas...

M. le président: Je ne crois pas devoir insister. J'ai déjà tranché la question.

M. Winch: Je vais vous poser une question sur ce qui, avez-vous dit, ne se rapporte pas à la matière dont le comité est saisi. Je vous en ai posé deux tout à l'heure, et je vous remercie d'y avoir répondu. Mais il y a un troisième point que vous n'avez pas abordé; si vous l'avez fait, je ne l'ai pas saisi. Je voudrais vous demander si, d'après vous, le comité,—qui étudie maintenant des crédits provisoires qui représentent un sixième des prévisions budgétaires de l'année qui commence et s'étendent à toute l'administration publique,—peut formuler des observations à n'importe quelle étape de l'examen de ces prévisions. Pourquoi ne le pourrions-nous pas, puisque nous examinons l'affectation de ces fonds? Je voudrais que vous nous l'expliquiez car nous ne parlons pas maintenant de loi ni de questions administratives; nous parlons des fonds à approuver. Pourquoi ne pouvons-nous pas discuter chaque poste des dépenses de l'État?

M. le président: Je prendrai une décision quand la situation se présentera, mais l'honorable député doit comprendre que le cas ne se présente pas à l'heure actuelle. Les observations du représentant d'Essex-Est n'avaient trait à aucun article particulier des crédits que le gouvernement demande au comité d'approuver. Je n'ai pas à prendre de décision là-dessus avant que le cas se présente. Si le député décide de prendre la parole à ce propos, je devrai alors décider si ses remarques sont régulières ou non. Ma présente décision a trait exclusivement au discours du représentant d'Essex-Est. Encore